

## L'EXPLOITATION DE L'ALFA AU MAROC ET LA RÉGLEMENTATION DE SON EXPORTATION

L'alfa est une plante de la famille des graminées, qui couvre, dans la partie nord-est du Maroc, la majeure partie des steppes des hauts plateaux, s'étendant entre les plaines côtières et le désert.

Dans ces régions pauvres, l'alfa joue un rôle économique essentiel, tant par ses usages industriels qui en font un article d'exportation que par ses usages locaux (sparterie, sandales, cordes, tentes, etc.) et par la fonction primordiale qu'il joue dans l'alimentation des troupeaux.

L'exploitation de l'alfa au Maroc représente un commerce important.

### I. — ÉTUDE BOTANIQUE SOMMAIRE (1).

L'alfa (*stipa tenacissima*) se présente en touffes espacées de 1 à 2 mètres. La partie aérienne est réduite aux feuilles, filiformes, de couleur verte. Leur peuplement paraît une masse verte ondulante au vent et s'étendant à perte de vue.

La plus grande partie de la tige a une vie souterraine, rhizomes à entre-nœuds très courts sur lesquels se forment un bourgeon et des racines. La ramification de ces rhizomes se fait à la périphérie et constitue peu à peu de nouvelles touffes. Ainsi les déplacements de la plante utilisant les ressources complètes du sol créent l'extension des peuplements de l'alfa.

Le rhizome est protégé par son tissu très dur contre la dessiccation. Les racines adventives s'enfoncent dans le sol à des profondeurs très grandes et permettent à la plante de lutter contre la sécheresse.

Chaque entre-nœud du rhizome donne naissance à un rameau aérien formé de feuilles engainantes dont l'ensemble constitue un manchon. Tant que la feuille est en voie de formation, il faut éviter son arrachage, car le point végétatif dont elle dépend est en même temps détruit.

En période de végétation la récolte doit donc être proscrite.

Les rameaux, groupés ensemble, forment des panicules dont la base contient des matières sucrées fort appréciées des animaux, notamment des chevaux.

Les feuilles sont formées de deux parties : la graine et le limbe. Le limbe est utilisé par

l'industrie et les artisans locaux, en raison des qualités textiles de ses fibres. Il est séparé de la plante déjà mûre par arrachage. La longueur de ce limbe est de 50 centimètres environ, c'est cette longueur qui fait sa valeur commerciale, car les déchets formés par la désagrégation de la pointe de la feuille et la lignification de sa base sont d'autant plus faibles que l'alfa est plus long.

Les feuilles s'adaptent merveilleusement à une sécheresse persistante.

L'alfa donne une inflorescence en canne formée de plusieurs fleurs donnant un fruit (caryopse). Cette inflorescence, à l'état vert, est très appréciée des bovidés ; mélangée au produit industriel, elle diminue sa valeur.

L'épiderme inférieur de la feuille est recouvert d'une matière isolante : une cire. Elle forme un sous-produit de la pâte d'alfa, séparé par broyage et broyage, sous courant d'air, et isolé des déchets par différence de densité, lors du traitement mécanique des feuilles.

Le tissu fibreux qui forme la masse principale de la feuille est isolé par ébullition dans une solution alcaline. La valeur commerciale de l'alfa est d'autant plus grande que les fibres sont moins lignifiées. Les fibres lignifiées doivent, en effet, être débarrassées de la lignine par traitement chimique (alcalis ou oxydants).

Cette plante, remarquablement adaptée pour lutter contre la sécheresse, résiste aussi au froid sec (— 15°). Sa saison optima de végétation est le printemps et la floraison apparaît en mars. Après une période de vie latente, la végétation se réveille dès les premières pluies d'automne pour se ralentir aux premiers froids.

L'alfa se plaît dans les stations chaudes, sèches, à sous-sol perméable et déclive, et préfère un sol léger (silice et argile) recouvert de pierrailles calcaires.

\* \* \*

La région d'Oujda, entre la Moulouya et frontière algérienne, est donc le domaine privilégié de l'alfa :

1° Montagnes boisées en thuya, des Beni Snassen, Tekara, Avat, Gaada de Debdou, jusqu'à 1.000 mètres d'altitude (alfa de forêt) ;

2° Territoire des « hauts plateaux ».

L'emprise de l'alfa est d'environ 2.250.000 hectares, permettant une production minimum de 2.250.000 quintaux (en estimant 1 quintal à l'hectare).

(1) La présente monographie a été établie en collaboration avec la direction des eaux et forêts et la partie scientifique a été extraite d'une étude très approfondie faite par M. Huré, inspecteur des eaux et forêts à Oujda.

### Qualités

L'alfa « de forêt » est de qualité supérieure à celui des hauts plateaux.

Sa valeur est accrue par l'incendie qui nettoie la touffe et favorise la pousse de nouvelles feuilles d'une qualité spéciale (alfa blanc) et par l'exploitation qui nettoie également la touffe, diminue la proportion des vieilles feuilles et ralentit la formation de la lignine, ce qui améliore les feuilles en les rendant souples et fines.

Toutefois, une exploitation trop intensive ou trop prolongée diminue la longueur des feuilles et épuise le peuplement qui devient la proie des parasites.

Les qualités recherchées par le commerce (sparerie et papeterie) sont les suivantes :

- 1° La longueur, diminuant les déchets ;
- 2° La finesse et la souplesse (faible teneur des fibres en lignine).

L'alfa de sparterie est obligatoirement de toute première qualité. Il ne donne lieu qu'à un commerce local.

L'alfa de papeterie doit être sain, loyal et marchand.

La différence de prix des deux qualités est de 5 shillings environ.

### Régime des nappes

Les nappes alfatières sont domaniales et leur exploitation réglementée par la direction des eaux et forêts.

Elles sont divisées en trois catégories :

1° Les nappes continues et peu éloignées. Elles sont mises en adjudication tous les trois ans et le droit d'acheter l'alfa ne peut s'exercer que sur des emplacements désignés et fixes ;

2° Les nappes discontinues et peu éloignées. Le droit d'acheter est adjugé pour un secteur déterminé qui englobe plusieurs petites nappes ;

3° Les nappes éloignées. Elles feront l'objet, dans l'avenir, d'une location à long terme par vastes secteurs avec clauses de valorisation.

### UTILISATION

#### 1° Nourriture des troupeaux

Sur les hauts plateaux, sans l'alfa, la vie du troupeau serait impossible. Son rôle est essentiel et sa conservation une nécessité.

#### 2° Textiles

On utilise soit la feuille pour la confection des cordes, nattes, paniers, sparterie, soit la fibre après un traitement mécanique et chimique.

Les indigènes traitent eux-mêmes, pour le premier usage, la plante avec ou sans rouissage.

Quant au traitement de la fibre, il ne se fait pas sur place : l'alfa est, en totalité, exporté.

La fibre a été utilisée pour la fabrication du fil, par rouissage, battage achevant la dissociation, peignage et filature. Cette fabrication est aujourd'hui abandonnée.

#### 3° Pâte à papier

Le débouché considérable offert à l'alfa est la papeterie. Mélangée, en proportion plus ou moins grande à la pâte de bois, la pâte d'alfa sert à la fabrication des papiers de luxe.

#### TRAITEMENT DE LA PÂTE D'ALFA

Les opérations techniques sont les suivantes :

1° Traitement mécanique, nettoyage et broyage ;

2° Lessivage à la soude caustique (élimination des matières enrobant les fibres et de la lignine) ;

3° Blanchiment au chlorure de chaux ;

4° Epuration et mise en feuilles.

Pour 100 kilos de pâte il faut, outre les produits chimiques : 250 kilos d'alfa vert, 150 kilos de charbon, de l'eau courante en abondance et aussi pure que possible (c'est ce qui fait l'excellence des eaux de l'Écosse, pays granitique où se traite la majeure partie de la pâte d'alfa), ce qui exclut l'emploi d'eaux calcaires.

Ces opérations exigent une technique particulière et une main-d'œuvre spécialisée.

En 1932, à Berguent (80 km. d'Oujda), des études ont été entreprises en vue de la création d'une fabrique de pâte d'alfa ; elles prévoyaient deux stades de production :

Premier stade : 40.000 tonnes d'alfa vert, 18.000 tonnes de charbon ;

Deuxième stade : 80.000 tonnes d'alfa vert, 30.000 tonnes de charbon.

L'alfa se trouvait sur place, le charbon venant des mines de Djerada (35 km.) et toute l'eau nécessaire était mise à la disposition de l'usine.

Ces projets ont été abandonnés mais méritent d'être repris (si la composition chimique des eaux de Berguent le permet).

Aujourd'hui, la Grande-Bretagne possède le monopole de fait de la fabrication de la pâte d'alfa. La matière première est importée par Liverpool, Kent, York, et les ports d'Écosse.

#### CONDITIONNEMENT. — PRÉSENTATION. — EMBALLAGE.

La cueillette de la feuille se fait à la main ou au bâtonnet. Un certain soin doit y être apporté afin d'éviter l'arrachage d'une partie de la plante, ce qui, en l'affaiblissant, augmenterait les déchets et diminuerait la valeur de la récolte.

La fragilité de l'alfa étant grande à l'époque de la végétation, la récolte est interdite du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> juillet.

Le transport se fait à dos d'homme, par ânes ou chameaux. Le porteur chargé de 30 à 50 kilos ; l'âne de 80 à 100 kilos ; le chameau de 150 à 200 kilos.

L'importance de la cueillette dépend de la longueur des feuilles, de la facilité d'arrachage, des moyens de transport et de l'éloignement des chantiers. La quantité récoltée est d'environ par « homme-jour » de un quintal (transport compris à une distance de 8 km.).

Le prix du quintal d'alfa correspond donc au salaire d'une journée de travail.

Le séchage se fait au chantier, l'alfa étant rassemblé en meules d'une hauteur de 2 mètres sur une section de 2 mètres de largeur (à la base) à 1 m. 30 (haut) et une longueur de 20 mètres.

Ces meules doivent être orientées de façon à être chauffées par le soleil sur l'une et l'autre face et placées sur un terrain décliné, bien drainé. Le bon séchage garantit la qualité et la valeur marchande de l'alfa.

La dessiccation fait perdre à l'alfa de 20 à 40 % de son poids.

L'alfa est ensuite trié par l'élimination des brins attaqués par les champignons et les graines. Ces déchets représentent 2 %.

Ensuite a lieu la mise en balles après classement séparant les alfas longs (sparterie) et les alfas de papeterie (courts). Les balles mesurent en moyenne 1 m. x 70 cm. et pèsent 160 kilos.

Un chantier faisant 25.000 quintaux par an, si on tient compte des salaires et autres frais établis au 1<sup>er</sup> janvier 1938, produit l'alfa à 25 francs la tonne (2 fr. 50 par quintal), non compris le prix d'achat aux indigènes.

Le pressage se fait soit au chantier, soit dans des centres équipés de machines motorisées.

#### TRANSPORTS

L'alfa de papeterie est dirigé presque uniquement sur la Grande-Bretagne qui possède, pratiquement, le monopole de la fabrication du papier d'alfa.

L'embarquement se fait aux ports de la Méditerranée. Celui de Nemours est desservi au départ des régions alfatières, par les voies ferrées Oujda-Guercif et Oujda - Tendirara - Bou-Arfa.

#### Tarifs

Les tarifs par fer et par route sont établis de telle sorte qu'ils puissent faire accéder à la mer un produit de valeur assez faible par rapport au poids.

*Par mer.* — Le transport est peu élevé pour l'Angleterre car l'alfa sert de fret de retour aux bateaux qui apportent le charbon en Algérie. Cependant le fret est actuellement en hausse : 30 shillings.

#### RÉGIME DOUANIER ET FISCAL

Aucun droit de sortie. Un droit de porte est perçu lorsque la marchandise traverse une ville marocaine (2 fr. par tonne à Oujda). A l'entrée en France ou en Algérie, l'alfa acquitte un droit de douane *ad valorem* (0 fr. 50 %).

#### COURS ET PRIX

L'alfa n'est pas coté à la bourse de commerce d'Oran.

A titre indicatif, voici les prix de l'alfa au 1<sup>er</sup> janvier 1938 :

Au chantier, l'alfa vert : 7 francs le quintal (précédente campagne 4 fr.);

F.O.R. (free on rail, sur wagon anglais), 5 £ 5 ;

F.O.B. (free on board, sur bateau port africain), 3 £ 8.

Les prix de revient peuvent s'établir à la tonne à environ 340 francs, transport à port africain compris. La marge bénéficiaire est donc assez élevée, même pour des chantiers éloignés acquittant une redevance forestière assez forte.

L'évolution des prix dépend des débouchés influencés par la situation économique mondiale et surtout anglaise, la valeur des produits de remplacement (pâte de bois) dont la proportion de mélange peut varier, les cours de la livre, la politique commerciale des exportateurs.

L'Afrique du Nord possède le monopole du marché de l'alfa. Les exploitants ne devraient pas laisser avilir les cours au-dessous du prix de revient, compte tenu d'un bénéfice normal. En 1931 et en 1936, les cours de l'alfa se sont relevés par suite de la baisse du franc et de la raréfaction des offres résultant d'accaparements. Les exportateurs ont donc intérêt, pour éviter les extrêmes, à pratiquer une politique d'entente.

#### Conditions de paiement et de livraison

L'alfa, comme il vient d'être dit, est livré F.O.B., C.A.F. ou F.O.R. Au début de 1938, presque toutes les ventes ont été conclues F.O.B.

Le paiement se fait par traite à trois mois.

Des réfections de 25 à 30 % sont appliquées pour une marchandise ne présentant pas la qualité saine, loyale et marchande.

#### Liste des exportateurs

Société franco-marocaine des alfas, boulevard Foch, à Oujda (Maroc).

Benichou Chantoub, avenue d'Algérie, à Oujda (Maroc).

Société commerciale des alfas, 29, boulevard Carnot, à Alger (Algérie).

Société alfatière marocaine, rue Chevreul, à Oujda (Maroc).

James Logie et C<sup>ie</sup>, à Oran (Algérie).

Robert Isman, à Taourirt (Maroc).

La Société franco-marocaine des alfas est la filiale de la société algérienne « Générale des alfas » concessionnaire pour une durée de 99 ans (expirant en 1972) de l'exploitation de 300.000 hectares de nappes alfatières dans le département d'Oran (région sud de Saïda).

*Statistique des exportations*

ANNÉES	Tonnage exporté	Valeur	
	Tonnes	Francs	à la tonne Francs
<i>Franc flottant</i>			
1921 .....	245	72.000	300
1922 .....	2.000	180.000	90
1923 .....	2.988	260.000	86
1924 .....	4.738	360.000	76
1925 .....	3.948	668.000	169
<i>Franc stable</i>			
1926 .....	7.195	1.546.000	214
1927 .....	12.000	2.546.000	212
1928 .....	11.180	2.316.000	208
1929 .....	23.317	5.154.000	220
1930 .....	21.974	4.850.000	220
<i>Décrochement de la livre</i>			
1931 .....	15.856	3.768.000	238
1932 .....	21.622	3.927.000	181
1933 .....	17.293	2.729.000	158
1934 .....	17.800	2.524.000	142
1935 .....	18.083	1.966.000	109
1936 .....	22.288	2.368.000	107
<i>Dévaluation du franc</i>			
1937 .....	42.142	6.396.000	152

Les prix indiqués dans ces statistiques sont inférieurs à ceux cotés à la tonne chargée Nemours qui n'ont jamais été inférieurs à 200 francs.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1938, le prix de cette tonne était de 500 francs.

ADDENDUM

A la suite de la réunion de la commission d'études du Haut comité méditerranéen (25 oct. 1938), un arrêté viziriel, en date du 15 novembre 1938, a contingenté pour 3 ans la production alfatière marocaine.

En vertu de cet arrêté, le contingent des exportations d'alfa à destination des pays étrangers est fixé pour la première année (1938) à 65.000 tonnes. Pour les deux années suivantes (1939 et 1940), un nouvel arrêté viziriel déterminera les contingents annuels.

En cas de hausse excessive ou de baisse des cours ne permettant plus une rétribution de la main-d'œuvre en rapport avec le coût de l'existence, les contingents pourront être augmentés ou diminués.

Un arrêté du directeur des eaux et forêts du 15 novembre 1938 a réparti le contingent de 65.000 tonnes accordé pour l'année 1938 entre les stocks et la campagne 1938-1939 à raison de 18.000 tonnes pour les stocks et de 47.000 tonnes pour la récolte.

La quantité d'alfa que chaque exploitant peut exporter fait l'objet d'un décompte individuel proportionnel à sa capacité de production et à l'importance de ses stocks résultant des déclarations des intéressés faites le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année (pour l'année 1938 dans le cours du mois de novembre) au chef de la circonscription forestière compétente.

Des permis de colportage distincts pour l'alfa en stock et récolté sont délivrés par les eaux et forêts à chaque exploitant dans les limites prévues par le décompte ci-dessus. L'échange, à quantité égale, de ces deux sortes de permis, est autorisé.

(Références : arrêté viziriel du 15 novembre 1938, *Bulletin officiel* n° 1360 du 18 novembre 1938, page 1552 ; arrêté du directeur des eaux et forêts du 15 novembre 1938, même numéro, page 1567.)